

Séance du 2 septembre 2024

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil Général.

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024**
- 3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)**
- 4. Préavis 02/2024 – Demande de modification du taux d'imposition 2025 et 2026 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**
- 5. Préavis 03/2024 – Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 relatif à la rénovation de la Route de Saint-Denis - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Propositions individuelles**

1. Appel

19 membres sur 38 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Françoise Blanchoud, Jasmin Briand, Mary-Lise Caillat, Anne-Lise Courvoisier, Anne David, Claire David Horisberger, Rosemarie Fuchs, Maryse Vanbeneden et Julie Zimmermann et Messieurs Nicolas Bettens, Olivier Bonzon, Romain Cellery, Jean-Louis Fuchs et Didier Vanbeneden. Sont absents : Mesdames Dominique Caillat, Mélanie Caillat et Nadine Rochat et Messieurs Mathieu Bettens et Jean-Luc Caillat.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)

Aucune

4. Préavis 02/2024 – Demande de modification du taux d'imposition 2025 et 2026 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, prend la parole et indique que le préavis no 02/2024 est une modification du taux d'imposition pour les années 2025 et 2026. Le préavis étant bien détaillé, il en présente les grandes lignes.

En 2020, le taux d'imposition communal a été baissé de 77% à 75%. Au vu du suivi des comptes des trois années précédentes, de 2021 à 2023, il est nécessaire de revenir au taux d'imposition de 77 %.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances, composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Messieurs André Horisberger et Robert Magnenat, s'est réunie le 6 août 2024 pour examiner le préavis municipal no 02/2024 portant sur une demande de modification du taux d'imposition pour les années 2025 et 2026. Étaient présents le Vice-Syndic Marc Vial et le Boursier Daniel Allemann, que la Commission remercie pour leurs informations et réponses aux questions.

Dans un rapport précédent (préavis no 01/2024), la Commission avait déjà signalé que des années de résultats négatifs pourraient contraindre la Municipalité à revenir à un taux d'imposition similaire à celui d'avant la crise COVID. La hausse actuelle, qui est un retour à la "normale", vise à pallier les effets prolongés de la baisse temporaire appliquée pendant la pandémie mais qui s'est maintenue plus longtemps que prévu.

La Commission constate qu'avec le taux actuel, l'entretien du patrimoine communal est compromis (par exemple, la réparation du toit du local du feu). Les réserves financières disponibles s'épuisent rapidement en raison des nouveaux investissements, comme la rénovation du collège.

En conclusion au rapport, et à l'unanimité, la Commission de gestion-finances propose au Conseil Général :

- D'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 tel que proposé par la Municipalité.

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question, Monsieur Christophe Longchamp, propose de passer au vote.

Le préavis 02/2024 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

5. Préavis 03/2024 – Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 relatif à la rénovation de la Route de Saint-Denis - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, introduit le préavis no 03/2024 en expliquant que la Municipalité a procédé à une analyse de l'état des routes communales, notamment suite à la décision du Grand Conseil de mettre fin au système de péréquation intercommunale au 31 décembre 2024. Dès cette date, les travaux d'entretien devront être intégrés comme charges dans le budget de fonctionnement, bien qu'une subvention de 60 % soit encore attendue pour 2024 sous certaines conditions.

Suite à cette analyse, il en ressort que le tronçon de la Route de Saint-Denis, soit depuis le pont sur le Veyron jusqu'à la fin de localité de St-Denis, nécessite une rénovation urgente pour assurer la sécurité de la circulation.

La Municipalité a retenu une offre maximale de CHF 90'000 TTC, incluant :

- Le rabotage et la pose d'un nouveau revêtement,
- L'installation d'une grille d'écoulement,
- La prolongation d'une cunette existante, afin de canaliser les eaux de ruissellement et de prévenir tout risque de verglas ou d'accidents.

Les travaux principaux seront réalisés lors d'un week-end, impliquant une fermeture complète de la route en collaboration avec la DGMR.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances, composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Messieurs André Horisberger et Robert Magnenat, s'est réunie le 6 août 2024 pour examiner le préavis municipal no 03/2024 ayant pour objet une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 relatif à la rénovation de la route de Saint-Denis. Étaient présents le Vice-Syndic Marc Vial et le Boursier Daniel Allemann, que la Commission remercie pour leurs informations et réponses aux questions.

Le préavis est jugé clair et complet. La Commission de gestion-finances souligne l'urgence des travaux pour éviter une dégradation supplémentaire de la route et les risques associés, notamment en cas de gel de l'eau s'écoulant depuis le terrain en amont. Il est noté qu'un excédent de dépenses de CHF 89'945 pour 2024 représente une charge importante pour la commune. Toutefois, retarder les travaux les rendrait encore plus coûteux, à savoir CHF 90'000 au lieu des CHF 36'000 attendus après subventions.

En conclusion au rapport, et à l'unanimité, la Commission de gestion-finances propose au Conseil Général :

- D'autoriser la Municipalité à commander les travaux de rénovation de la Route de Saint-Denis pour un montant total de CHF 90'000.
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire global au budget 2024 de CHF 36'000 portant ainsi le déficit de l'exercice à CHF 89'945.

La discussion est ouverte.

Monsieur David Zimmermann demande si les travaux seront réalisés encore en 2024. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond qu'ils le seront impérativement cette année, les offres ayant été sollicitées auprès d'entreprises disponibles pour intervenir en 2024.

Monsieur Roger Longchamp s'interroge sur le coût de la prolongation de la cunette et sa prise en compte dans le budget.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, confirme que cette prolongation est incluse dans les CHF 90'000, pour un montant estimé à CHF 9'000, dont CHF 3'600 destinés à l'évacuation de terre végétale par l'entreprise. Cependant, la commune assurera cette évacuation elle-même, ce qui permettra de réduire les coûts. Il indique également qu'un bitume haute performance sera privilégié, car ce tronçon est en dévers et que le passage de poids-lourd est récurrent.

Monsieur Philippe Caillat demande si un bitume phonoabsorbant est prévu afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond qu'il n'a pas accès à l'offre détaillée dans l'immédiat. Cependant, il précise que la Municipalité privilégie un bitume de nouvelle génération offrant un compromis entre une haute résistance, nécessaire pour un tronçon soumis à un trafic régulier de poids lourds, et des propriétés phonoabsorbantes.

Plus personne ne demande la parole, Monsieur Christophe Longchamp, Président, propose de passer au vote.

Le préavis no 03/2024 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Communication de la Municipalité

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, tient à remercier la Commission de gestion-finances pour la qualité de leurs rapports ainsi que les membres du Conseil général pour leur confiance accordée aux deux préavis présentés ce soir.

Il informe ensuite qu'une collaboration intercommunale a été décidée avec les communes de Grancy, La Chaux et Senarclens pour l'engagement d'un employé communal commun.

Un cahier des charges a été élaboré afin de définir les travaux à effectuer sur les quatre territoires communaux. Les communes de Grancy, La Chaux et Senarclens disposent déjà d'un employé communal, mais ont identifié un besoin supplémentaire qui ne justifie pas un poste à plein temps. Ainsi, l'engagement d'un collaborateur à temps partiel a été retenu.

La commune de Grancy se chargera des démarches administratives relatives au recrutement et à la gestion du contrat de travail. Elle sera également la commune référente pour la répartition des tâches et le suivi des missions de cet employé.

À Chavannes-le-Veyron, les tâches actuellement effectuées par plusieurs intervenants seront prises en charge par ce nouvel employé communal, pour une meilleure régularité de l'entretien du territoire. Pour Chavannes-le-Veyron, ce poste représentera un taux d'occupation d'environ 15 %. Les coûts afférents seront intégrés et détaillés dans le budget 2025.

7. Propositions individuelles

Monsieur Jean-Louis Steffen interroge la Municipalité au sujet de la rénovation du collège, et plus précisément de l'appartement qu'il occupe en tant que locataire. Il souhaite savoir s'il pourra rester dans cet appartement après les travaux.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que l'appartement sera effectivement rénové. Il assure que la Municipalité prendra les dispositions nécessaires pour reloger Monsieur Steffen et son épouse pendant la durée des travaux.

Le Syndic précise également que la rénovation et transformation du collège sont encore en phase de projet. Les principales motivations de ces travaux sont d'améliorer la rentabilité et l'utilisation des locaux, ainsi que de mettre le bâtiment aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Roger Longchamp exprime sa satisfaction concernant les travaux d'entretien du passage menant à l'ancien transformateur, effectués par les propriétaires. Il demande s'il serait possible de réhabiliter ces escaliers.

Monsieur Philippe Caillat précise que ce passage est privé et appartient à la propriété Helg. Madame Caroline Caulet Cellery s'interroge sur l'existence éventuelle d'une servitude inscrite pour ce passage.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que la Municipalité effectuera les recherches nécessaires pour déterminer à quels biens-fonds appartiennent ces escaliers et si une servitude de passage y est inscrite. Dans le cas où une servitude de passage public est confirmée, la Municipalité entreprendra les démarches nécessaires pour réhabiliter cet accès.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, invite les membres du Conseil général à partager un apéritif à l'issue de la séance.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, informe que les prochaines votations auront lieu le 22 septembre et le 24 novembre 2024. Il rappelle la séance du Conseil Général du 9 décembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp lève l'assemblée à 20h39.

Le Président
Christophe Longchamp

La Secrétaire
Nicole Bonzon